

Direction des achats

de l'État

|  |  |
| --- | --- |
| **ACCORD-CADRE N°** **DAE\_AC\_SSI-EA ELI\_IDF\_2025**  **ACTE D’ENGAGEMENT** | ATTRI1 |

|  |
| --- |
| **A - Objet de l’acte d’engagement.** |

* **Objet de l’accord-cadre**

L’accord-cadre porte sur la réalisation de prestations de maintenance et de travaux sur les installations de sécurité incendie, équipements d’alarme et de moyens de lutte contre l’incendie en région Ile-De-France au profit des services de l’Etat et de certains établissements publics et autres organismes mentionnés en annexe 1 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

* **Cet acte d'engagement correspond (cocher la ou les case(s) correspondante(s)) :**

à l’ensemble des lots de l’accord-cadre;

au lot 1 de l’accord-cadre « Maintenance des installations de sécurité incendie et équipements d‘alarme des sites de l’administration centrale, des services déconcentrés et établissements publics avec agents de maintenance intervenant en itinérance (département 75 rive nord) »

au lot 2 de l’accord-cadre « Maintenance des installations de sécurité incendie et équipements d‘alarme des sites de l’administration centrale, des services déconcentrés et établissements publics avec agents de maintenance intervenant en itinérance (département 75 rive sud) »

au lot 3 de l’accord-cadre « Maintenance des installations de sécurité incendie et équipements d‘alarme des sites de l’administration centrale, des services déconcentrés et établissements publics avec agents de maintenance intervenant en itinérance (départements 77 - 91 - 93 – 94) »

au lot 4 de l’accord-cadre « Maintenance des installations de sécurité incendie et équipements d‘alarme des sites de l’administration centrale, des services déconcentrés et établissements publics avec agents de maintenance intervenant en itinérance (départements 78 - 92 - 95) »

au lot 5 de l’accord-cadre « Maintenance des installations de sécurité incendie, Maintenance des installations de sécurité incendie et équipements d‘alarme des sites de l’administration centrale, des services déconcentrés et établissements publics avec agents de maintenance **postés** en région Ile de France »

au lot 6 de l’accord-cadre « Maintenance des équipements de lutte contre l’incendie des sites de l’administration centrale, des services déconcentrés et établissements publics avec agents de maintenance intervenant en itinérance (département 75) »

au lot 7 de l’accord-cadre « Maintenance des équipements de lutte contre l’incendie des sites de l’administration centrale, des services déconcentrés et établissements publics avec agents de maintenance intervenant en itinérance (départements 77 – 91 - 93 - 94) »

au lot 8 de l’accord-cadre « Maintenance des équipements de lutte contre l’incendie des sites de l’administration centrale, des services déconcentrés et établissements publics avec agents de maintenance intervenant en itinérance (départements 78 – 92 - 95) »

au lot 9 de l’accord-cadre « Travaux sur installations de sécurité incendie et équipements d‘alarme des sites de l’administration centrale, des services déconcentrés et établissements publics (départements 77 - 91 - 93 – 94) »

au lot 10 de l’accord-cadre « Travaux sur installations de sécurité incendie et équipements d‘alarme des sites de l’administration centrale, des services déconcentrés et établissements publics (départements 75 - 78 - 92 – 95) »

à l’offre de base.

|  |
| --- |
| **B - Engagement du titulaire / groupement titulaire.** |

## B1 - Identification et engagement du titulaire / groupement titulaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l’accord-cadre suivantes, listées à l’article 3.9 du CCAP :

Annexes financières à l’acte d’engagement (BPU)

Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes

Cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services approuvé le 30 mars 2021

Cahier des clauses simplifiées de cybersécurité approuvé par arrêté du 18 septembre 2018

et conformément à leurs clauses,

Le signataire

S’engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

Engage la société ………………………. sur la base de son offre ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

L’ensemble des membres du groupement s’engagent, sur la base de l’offre du groupement ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

À livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

* aux prix indiqués dans l’annexe financière jointe au présent document (propre à chaque lot mono ou multi attributaire(s)).

**B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :**

*(en cas de groupement d’opérateurs économiques.)*

Pour l’exécution de l’accord-cadre, le groupement d’opérateurs économiques est :

*(Cocher la case correspondante.)*

conjoint OU  solidaire

*(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement conjoint** | **Prestations exécutées par les membres****du groupement conjoint** | |
| **Nature de la prestation** | **Montant HT**  **de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**B3 - Compte (s) à créditer***(Joindre un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal.)*

* **Nom de l’établissement bancaire :**
* **Numéro de compte :**

**B4 - Avance :**

Je renonce au bénéfice de l'avance :  Non  Oui

*(Cocher la case correspondante.)*

#### B5 - Durée d’exécution du marché / accord-cadre :

La durée d’exécution de l’accord-cadre est de 24 mois à compter de la date de notification de l’accord-cadre.

L’accord-cadre est reconductible selon les stipulations prévues au CCAP, article 3.5.

|  |
| --- |
| **C Signature de l’accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.** |

**C1 – Signature de l’accord-cadre par le titulaire individuel :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Signature électronique** |
|  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

**C2 – Signature de l’accord-cadre en cas de groupement :**

Les membres du groupement d’opérateurs économiques désignent le mandataire suivant :

***Nom commercial :***

***Désignation sociale :***

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

*(Cocher la case correspondante.)*

Conjoint OU  solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :

*(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

Pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)*

Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l’accord-cadre ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)*

Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement :

*(Cocher la case correspondante.)*

Donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

Donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l’accord-cadre ;

Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

*(donner des précisions sur l’étendue du mandat)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Signature électronique** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

|  |
| --- |
| D - Identification et signature de l’acheteur |

* **Désignation de l’acheteur :**

**L'État,**

Ministère de l'économie, des finances

Et de la souveraineté industrielle et numérique

**Direction des achats de l'État (DAE)**

59, boulevard Vincent Auriol

75703 Paris Cedex 13

Siret : 130 022 205 00012

Tél : 01.44.97.34.53 / 34.61

* **Nom, prénom, qualité du signataire de l’accord-cadre**

Le directeur des achats de l'État ou l'une des autorités bénéficiant d'une délégation de signature à cet effet.

** Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 à R2191-62 du code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances)*:***

Les coordonnées des personnes habilitées à donner les renseignements prévus aux R2191-60 à R2191-62 du code de la commande publique sont les comptables assignataires désignés ci-dessous.

* **Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :**

Les comptables assignataires compétents sont :

* les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM) rattachés aux ministères pour les dépenses relevant des ordonnateurs principaux
* les comptables assignataires visés par les arrêtés suivants pour les dépenses relevant des ordonnateurs secondaires :
  + arrêté du 23 décembre 2019 modifié fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;
  + arrêté du 21 décembre 2018 modifié fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires du ministère de la défense

Ces arrêtés peuvent faire l'objet d'une mise à jour annuelle et sont publiés au Journal officiel de la République française JORF.

Les comptables assignataires compétents pour les services de la Direction générale de l’Aviation Civile sont visés par la décision du 22 juillet 2024 portant organisation de l’agence comptable du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » publiée dans le bulletin officiel du ministère de la transition écologique (MTE) :

[Notice Décision du 22 juillet 2024 portant organisation de l’agence comptable du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ».](https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Bulletinofficiel-0033632&reqId=0291178a-d31f-42d1-9a56-6be5a642961c&pos=3)

Cette décision peut faire l’objet d’une mise à jour annuelle publiée au bulletin officiel du MTE.

Pour les établissements publics de l'État, les comptables assignataires de la dépense sont les agents comptables des établissements concernés.

A Paris, le *(date de la signature électronique*)

**Le directeur des achats de l’État ou son représentant**

*(signature électronique)*